



## DÉCISION N° DÉC -12/101-V/13

### MÉTHODE GLOBALE POUR LA DÉTECTION DES HUILES ÉTRANGÈRES DANS LES HUILES D'OLIVE

**LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL,**

**Vu** la recommandation formulée par le Comité technique lors de la 94<sup>e</sup> session et confirmée lors de la 100<sup>e</sup> session du Conseil des Membres ;

**Considérant** la proposition des chimistes et l'urgence de disposer d'une mesure facilitant la détection du mélange frauduleux d'huiles étrangères dans les huiles d'olive ;

**Considérant** les travaux réalisés par les chimistes concernant l'application de la méthode COI/T.20/Doc. n° 25;

**Considérant** la décision des experts chimistes désignés par les Membres de procéder à une révision dûment justifiée de ladite méthode COI/T.20/Doc. n° 25;

### DÉCIDE

De recommander aux Membres l'adoption définitive applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- de la méthode révisée : *Global method for the detection of extraneous oils in olive oils* (COI/T.20/Doc. n° 25/Rév. 1) pour la détection des huiles étrangères dans les huiles d'olive.

Madrid (Espagne), le 29 novembre 2013.